



Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat (2014-2017)

AMELIORATION DE L'HABITAT

Des aides exceptionnelles pour vos travaux

Pour qui ?

Les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs qui envisagent de réaliser des travaux d'amélioration dans le logement qu'ils occupent ou qu'ils louent.

Comment ?

Des **aides financières** importantes sont accordées, sous conditions, pour des travaux d'amélioration et d'adaptation des logements

Pour quels travaux ?

- L'amélioration de la performance énergétique des logements dans un souci d'économie d'énergie et de réduction des factures.
- L'adaptation des logements au handicap ou à l'âge.
- La réhabilitation de logements très dégradés.

***** Attention, les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord des aides *****

Comment ça se passe ?

L'ARIM des Pays Normands, en charge de l'animation du programme, vous **accompagne gratuitement et sans engagement** tout au long de votre démarche : éligibilité du dossier, conseils techniques, aide à la définition du programme de travaux, réalisations des diagnostics obligatoires, demandes de subventions jusqu'au paiement de celles-ci.

Où contacter l'ARIM des Pays Normands ?

Marion POULAIN, Chargée de l'Opération vous accueille **lors des permanences** qu'elle assure :

- **Le 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 12 h** au siège de la Communauté de Communes. 33 Rue du Général Leclerc à DEAUVILLE

Siège de l'ARIM des Pays Normands :

- 8, Boulevard Jean Moulin – 14053 CAEN – tel : 02-31-86-70-50
- Courriel : contact@pactarim.fr

Pour les propriétaires occupants, pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition.

Pour en savoir plus, deux réunions publiques auront lieu à :

- Trouville-sur-Mer le jeudi 15 janvier 2015 à 18h00 – Hôtel de Ville (salle du Conseil Municipal)
- Villers-sur-Mer le jeudi 22 janvier 2015 à 19h00 – Salle Bagot (rue du Lieutenant Bagot)

Exemple de réalisation financée dans le cadre de ce dispositif :

Travaux réalisés par des artisans locaux : Changement des menuiseries et isolation des combles

Dépenses mensuelles de chauffage

Avant travaux : 246 €

Après travaux : 137 €

Soit une économie annuelle de 1 308 €

Famille de 4 personnes

Ressources mensuelles 2.500 €

MONTANT TRAVAUX HT	9 957 €
MONTANT TRAVAUX TTC	10 505 €

Subventions

Ana h - 50 % plafonnée à 20 000 € HT de travaux	4 978 €
Prime habiter Mieux Ana h	2 000 €
Prime Habiter Mieux CDC	250 €
TOTAL	7 228 €

69 % de subventions

Prêts sociaux

Prêt légal CAF	1 067 €
Avance remboursable Conseil Général	1 000 €
Reste à charge sur le TTC	1 210 €

Valable jusqu'en
 Octobre 2017

DES AIDES EXCEPTIONNELLES POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT



**INFORMATION
PERSONNALISÉE
ET GRATUITE**

> Permanences (sans rendez-vous) :


1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois
de 9 h 30 à 12 h à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie
 12 rue Robert Fossorier - Deauville










Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie / 12 rue Robert Fossorier BP 30086 14803 Deauville cedex / 02 31 88 54 49 / info@coeurcotefleurie.org
www.coeurcotefleurie.org
 www.facebook.com/coeurcotefleurie

Contact presse
 Aurélie Genest-Lecoer - Responsable de la Communication
 Tél. 02 31 88 91 58 / 06 15 92 24 04 - aurelie.genest@coeurcotefleurie.org